

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 713 fixant les tarifs de transport des dépêches postales sur les navires français et étrangers au départ des T.O.M. à destination de la France métropolitaine (JORF. du 30 avril 1966, p. 3483) [arrêté dé promulgation -n° 713 du 20 mai 1966).

n° 713

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
20 mai 1966

Numéro JO  
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro  
1 juin 1966

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — l'arrêté du 20 avril 1966 fixant les tarifs de transport des dépêches postales sur les navires français et étrangers, au départ des territoires d'outre-mer, à destination de la France métropolitaine. (J.O.R.E.F. du 30 avril 1966, p. 3483).

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef-du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,Maurice LEVALLOIS.**